

2. Quelle partie de la dette est attribuable aux obligations d'épargne du Canada?

3. Quelle partie est attribuable aux obligations de la victoire

4. Quelle partie des obligations a été achetée par des individus?

5. Quelle partie des obligations a été achetée par des institutions financières?

L'hon. Edgar J. Benson (ministre des Finances): 1. Le montant global de la dette nationale du Gouvernement du Canada s'élevait au 15 janvier 1969 à 23,574 millions de dollars, y compris les dettes garanties par le Gouvernement du Canada.

2. De cette somme, 6,361 millions sont attribuables aux obligations d'épargne du Canada.

3. Au 31 décembre 1968, on comptait \$6,892,000 d'obligations de la victoire qui étaient échues. Ce montant est compris dans celui qui est signalé au n° 1 ci-dessus.

4. Vu les ventes très considérables d'obligations du Canada de la série 1968-1969, le registre en est encore en préparation; il nous est donc impossible pour le moment de distinguer entre les obligations achetées par les particuliers et celles qui ont été achetées par les institutions. Nous savons cependant que la majorité d'entre elles ont été achetées par les particuliers.

5. Non disponible.

[Français]

QUESTION RELATIVE AU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

Question n° 1156—**M. Godin:**

1. Quel est le nombre de canadiens bénéficiaires de la sécurité de la vieillesse en dehors de notre pays?

2. Quel est le total a) aux États-Unis, b) en Angleterre, c) en Europe, d) en Pologne, e) en Russie et f) autres pays?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. En novembre 1968, 13,290.

2. Le ministère ne dispose pas des statistiques demandées.

[Traduction]

*LE PROJET DE CONSTRUCTION DU TÉLESCOPE REINE ÉLISABETH ET LES UNIVERSITÉS

Question n° 1162—**Le très hon. M. Diefenbaker:**

1. Les universités de Calgary, d'Alberta, de Lethbridge, de Victoria, de Colombie-Britannique et les universités Simon Fraser et Notre-Dame ont-elles demandé de faire renaitre le projet de construction du télescope Reine Élisabeth?

2. Dans l'affirmative, le gouvernement donnerait-il son accord à ce projet et, surtout, sera-t-il prêt à mettre les actifs du Mont Kobau à la disposition d'un consortium formé par ces universités et d'autres universités?

[M. Matte.]

M. R. J. Orange (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): 1. Oui.

2. Le gouvernement étudie présentement cette question.

LE CAMP BORDEN COMME EMPLACEMENT DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL

Question n° 1163—**M. Noble:**

Le gouvernement a-t-il songé à utiliser les trente milles carrés de terres de la Couronne du camp Borden comme emplacement pour le nouvel aéroport international?

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports): Le ministère des Transports n'a pas encore procédé au choix d'un emplacement pour le nouvel aéroport de Toronto. Il est, cependant, au courant de l'existence de terres de la Couronne dans la région du camp Borden. Cette région, tout comme les autres, fera l'objet d'une étude pour en déterminer les possibilités à cet égard.

LA DISTRIBUTION DE LA BROCHURE «RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA»

Question n° 1165—**M. Aiken:**

1. Combien d'exemplaires le ministère du Revenu national a-t-il publiés de la brochure intitulée «Régime de pensions du Canada—Tables des cotisations n° 3—1^{er} janvier 1969»?

2. Combien ont coûté approximativement l'impression et la distribution de cette brochure?

3. Exception faite d'un petit rajustement de la cotisation maximum, le Ministère a-t-il apporté des changements à la brochure de 1968?

4. Pourquoi a-t-on réimprimé toute la brochure plutôt que de faire connaître la modification du maximum au moyen d'une circulaire?

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre du Revenu national): 1. 500,000 exemplaires en anglais et 10,000 exemplaires en français.

2. Le coût d'impression fut d'environ 9c. l'exemplaire en anglais et de 10c. l'exemplaire en français. Les frais de distribution furent d'environ 5c. l'exemplaire.

3. Oui. Les exemplaires figurent aux pages 9 et 10 de la brochure ont été révisés et les directives que renferment les pages 39, 40 et 41 ont été refondues.

4. Il a fallu apporter des modifications aux directives et aux exemples afin de tenir les employeurs au courant des derniers renseignements. Ceci pouvait se faire soit en émettant une circulaire, soit en émettant une table des cotisations révisée. On a décidé d'émettre des tables révisées car l'expérience nous enseigne que l'usage de pages à insérer ou de circulaires devant servir à tenir à jour les règlements s'est avéré insuffisant de façon générale.